

DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS



B.P. : 13904 - YAOUNDE

Tél. : +237 222 30 55 66 - Fax : +237 222 30 55 67

e-mail : officebaccam@obc.cm - Site web : www.obc.cm

**HORAIRES, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES FACULTATIVES DU
BACCALAUREAT
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL**

**Séries A, ABI, C, D, E, TI
Session 2016**

DATE	HORAIRES	EPREUVES	DUREE		
Samedi 04 juin 2016	A partir de 08H00	Manual Labour/ Handicraft / Drawing	1H		
		1^{er} groupe			
	A partir de 08H00	Dessin d'art		1H	
		Education ménagère		1H	
		Education musicale		1H	
		Langues anciennes	Grec		1H30
			Latin		1H
	Langue vivante*		1H30		
		2^e groupe			
	A partir de 09H30 et par tranche	TP Chimie		2H	
		TP Informatique		1H	
		TP Physique		2H	
TP SVT			2H		

NB: Chaque candidat peut choisir deux épreuves dont l'une du 1^{er} groupe et l'autre du 2^{ème} groupe.

*La langue vivante étrangère choisie doit être différente de la ou (les) langue(s) traitée(s) par le candidat comme épreuve(s) obligatoire(s).

Textes de référence :

- Arrêté N° 17/B1/10431/MINEDUC/DEXC du 29 mars 1995 fixant certaines modalités d'application du décret N°95/035 du 24 février 1995 portant organisation des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire.
- Décision N° 88/12 MINESEC/SG/IGE/IP-INFO du 20 mars 2012 portant définition de l'épreuve d'Informatique au Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire, séries A, C et D.
- Arrêté N° 127 CAB/PM du 10 septembre 2012 fixant la nature, le volume horaire et le coefficient de l'épreuve d'éducation physique et sportive en formation continue et aux examens officiels ;
- Décision N° 184 MINSEP/CAB du 27 novembre 2012 fixant les critères d'évaluation pratique et théorique de l'épreuve d'éducation physique et sportive en formation continue et aux examens officiels ;
- Décision N° 185 MINSEP/CAB du 27 novembre 2012 portant organisation de l'épreuve d'éducation physique et sportive en formation continue et aux examens officiels.
- Décision N° 001/16/MINESEC/SG/IGE/CAB/CP-BIL du 14 janvier 2016 portant organisation de l'épreuve de Oral communication à l'examen Baccalauréat en 4 Bilingue.

Fait à Yaoundé, le 14 AVR. 2016

Le Directeur,

Mbatogo Lachanis



DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS

AM

B.P. : 13904 - YAOUNDE

Tél. : +237 22 30 55 66 - Fax : +237 22 30 55 67

-mail : officebaccam@obc.cm - Site web : www.obc.cm

**HORAIRES, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL****Série ABI : Lettres Bilingues****Session 2016****EPREUVES OBLIGATOIRES**

DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE	COEFFICIENTS
Mardi 31 mai 2016	08H00 – 12H00	Littérature ou Culture Générale	4H	2
	13H00 – 15H00	Langue Française	2H	2
	15H30 – 17H30	Sport and Physical Education	2H	2
Mercredi 01 juin 2016	08H00 – 12H00	Philosophie	4H	4
	13H00 – 17H00	Intensive English	4H	4
Jeudi 02 juin 2016	08H00 – 11H00	Mathématiques	3H	2
	13H00 – 15H00	Histoire ou Géographie	2H	2
	15H30 – 17H30	Citizenship Education	2H	2
Vendredi 03 juin 2016	08H00 – 11H00	Langue Vivante II	3H	2
	13H00 – 14H00	Informatique théorique	1H	2

NB: Langue vivante II : Allemand – Espagnol – Arabe.

Textes de référence :

- Arrêtés n° 08/C/25/MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 16 Février 1996 définissant les épreuves du Baccalauréat ESG et n° 25/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC du 23 Avril 1999 modifiant certaines dispositions des arrêtés n° 17/B1/10431 et n° 07/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC des 31 Mars 1995 et 15 Février 1996 définissant les épreuves des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Général.
- Décision n° 88/12 MINESEC/SG/IGE/IP-INFO du 20 mars 2012 portant définition de l'épreuve d'Informatique au Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire, séries A, C et D.
- Arrêté N° 298/15 MINESEC/IGE/IP-BIL/SH/OVS du 25 septembre 2015 portant création de la série Bilingue à l'examen des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Général (Baccalauréat A Bilingue)



Yaoundé, le

14 AVR. 2016

Le Directeur,

Dr. Mbatsogo Zacharia

DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS

B.P. : 13904 - YAOUNDE

Tél. : +237 222 30 55 66 - Fax : +237 222 30 55 67

e-mail : officebaccam@obc.cm - Site web : www.obc.cm

HORAIRES, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Série ABI : Lettres Bilingues

Session 2016

EPREUVE ORALE

DATES	HORAIRES	EPREUVE	DUREE	NOMBRE DE POINTS ALLOUES
Du Mardi 24 au Vendredi 27 Mai 2016	A partir de 8 heures et par plage de 20 minutes	Oral Communication	20 mn	10 points

Textes de référence :

- Arrêté N° 298/15 MINESEC/IGE/IP-BIL/SH/OVS du 25 septembre 2015 portant création de la série Bilingue à l'examen des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Général (Baccalauréat A Bilingue)
- Décision N° 001/16/MINESEC/SG/IGE/OBC/IP-BIL du 14 janvier 2016 portant organisation de l'épreuve de Oral communication à l'examen Baccalauréat A4 Bilingue.

Fait à Yaoundé, le

14 AVR. 2016

Le Directeur,



Dr. Mbatseyo Luchassa

DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS



B.P. : 13904 - YAOUNDE

Tél. : +237 22 30 55 66 - Fax : +237 22 30 55 67

e-mail : officebaccam@obc.cm - Site web : www.obc.cm**HORAIRES, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL**

Séries A1, A2, A3, A4, A5 : Lettres et Philosophie

Session 2016

EPREUVES OBLIGATOIRES				
DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE	COEFFICIENTS
Mardi 31 mai 2016	08H00 – 12H00	Littérature ou Culture Générale (A1, A2, A3, A4, A5)	4H	2
	13H00 – 15H00	Langue Française (A1, A2, A3, A4, A5)	2H	2
	15H30 – 17H30	Education Physique et Sportive Théorique ⁽¹⁾	2H	2
Mercredi 01 juin 2016	08H00 – 12H00	Philosophie (A1, A2, A3, A4)	4H	4
		Philosophie (A5)	4H	2
	13H00 – 16H00	Anglais (A1, A2, A3, A4)	3H	3
	13H00 – 17H00	Anglais (A5)	4H	4
Jeudi 02 juin 2016	08H00 – 11H00	Mathématiques (A3, A4)	3H	2
	13H00 – 15H00	Histoire ou Géographie (A1, A2, A3, A4, A5)	2H	2
	15H30 – 17H30	Education à la Citoyenneté et à la Morale (A1, A2, A3, A4, A5)	2H	2
Vendredi 03 juin 2016	08H00 – 11H00	Langue Vivante II (A2, A4)	3H	2
	08H00 – 11H00	Langue Vivante II (A5)	3H	3
	13H00 – 14H00	Informatique théorique	1H	2
	14H30 – 17H30	Grec (A1)	3H	2
	14H30 – 17H30	Latin (A1, A2, A3)	3H	2
	14H30 – 17H30	Langue Vivante III (A5)	3H	2

NB : Langue vivante II : Allemand – Espagnol – Arabe – Italien - Chinois.

Langue vivante III : Italien ou Russe.

⁽¹⁾ Tout candidat n'ayant pas de notes en EPS pratique ou théorique sera déclaré refusé.Textes de référence :

- Arrêtés n° 08/C/25/MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 16 Février 1996 définissant les épreuves du Baccalauréat ESG et n° 25/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC du 23 Avril 1999 modifiant certaines dispositions des arrêtés n° 17/B1/10431 et n° 07/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC des 31 Mars 1995 et 15 Février 1996 définissant les épreuves des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Général.
- Décision n° 88/12 MINESEC/SG/IGP/ESTP du 20 Mars 2012 portant définition de l'épreuve d'Informatique au Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire, séries A1, A2, A3, A4, A5.
- Arrêté N°72/16/ MINESEC/SG/IGP/ESG/LAL/S-1719 du 17 mars 2016 instituant et définissant l'épreuve de chinois à l'examen du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire Général.

Fait à Yaoundé, le 14 AVR. 2016

Le Directeur,



Dr. Mwaissou Rachais

DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS



B.P. : 13904 - YAOUNDE

Tél. : +237 222 30 55 66 - Fax : +237 222 30 55 67

e-mail : officebaccam@obc.cm - Site web : www.obc.cm

HORAIRE, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Série C : Mathématiques et Sciences Physiques

Session 2016

EPREUVES OBLIGATOIRES

DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE	COEFFICIENTS
Mardi 31 mai 2016	08H00 – 11H00	Littérature ou Culture Générale*	3H	1
		Philosophie *	3H	2
	13H00 – 15H00	Langue Française*	2H	1
	15H30 – 17H30	Education Physique et Sportive Théorique ⁽¹⁾	2H	2
Mercredi 01 juin 2016	08H00 – 12H00	Mathématiques	4H	5
	13H00 – 16H00	Anglais	3H	2
Jeudi 02 juin 2016	08H00 – 12H00	Physique	4H	4
	13H00 – 15H00	Histoire ou Géographie	2H	1
	15H30 – 17H30	Education à la Citoyenneté et à la Morale	2H	2
Vendredi 03 juin 2016	08H00 – 10H00	Sciences de la Vie et de la Terre	2H	1
	13H00 – 14H00	Informatique théorique	1H	2
	14H30 – 17H30	Chimie	3H	2

NB * Le candidat composera en français (littérature/culture générale et langue française) ou en philosophie.

⁽¹⁾ Tout candidat n'ayant pas de notes en EPS pratique ou théorique sera déclaré refusé.

Textes de référence :

- Arrêtés n° 08/C/25/MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 16 Février 1996 définissant les épreuves du Baccalauréat ESG et n° 25/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC du 23 Avril 1999 modifiant certaines dispositions des arrêtés n° 17/B1/10431 et n° 07/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC des 31 Mars 1995 et 15 Février 1996 définissant les épreuves des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Général.
- Décision n° 88/12 MINESEC/SG/IGE/IP-INFO du 20 mars 2012 portant définition de l'épreuve d'Informatique au Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire, Séries A, C et D.



Fait à Yaoundé, le

14 AVR. 2016

Le Directeur,

Dr. Mbatsogo Lecharis

DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS

B.P. : 13904 - YAOUNDE

Tél. : +237 222 30 55 66 - Fax : +237 222 30 55 67

e-mail : officebaccam@obc.cm - Site web : www.obc.cm



HORAIRE, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Série D : Mathématiques et Sciences de la Vie et de la Terre

Session 2016

EPREUVES OBLIGATOIRES

DATES	HORAIRE	EPREUVES	DUREE	COEFFICIENTS
Mardi 31 mai 2016	08H00 – 11H00	Littérature ou Culture Générale*	3H	1
		Philosophie*	3H	2
	13H00 – 15H00	Langue Française*	2H	1
	15H30 – 17H30	Education Physique et Sportive Théorique ⁽¹⁾	2H	2
Mercredi 01 juin 2016	08H00 – 12H00	Mathématiques	4H	4
	13H00 – 16H00	Anglais	3H	2
Jeudi 02 juin 2016	08H00 – 11H00	Physique	3H	2
	13H00 – 15H00	Histoire ou Géographie	2H	1
	15H30 – 17H30	Education à la Citoyenneté et à la Morale	2H	2
Vendredi 03 juin 2016	08H00 – 12H00	Sciences de la Vie et de la Terre	4H	5
	13H00 – 14H00	Informatique théorique	1H	2
	14H30 – 17H30	Chimie	3H	2

NB * Le candidat composera en français (littérature/culture générale et langue française) ou en philosophie.

⁽¹⁾ Tout candidat n'ayant pas de notes en EPS pratique ou théorique sera déclaré refusé.

Textes de référence :

- Arrêtés n° 08/C/25/MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 16 Février 1996 définissant les épreuves du Baccalauréat ESG et n° 25/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC du 23 Avril 1999 modifiant certaines dispositions des arrêtés n° 17/B1/10431 et n° 07/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC des 31 Mars 1995 et 15 Février 1996 définissant les épreuves des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Général.
- Décision n° 88/12 MINESEC/SG/IGE/IP-INFO du 20 mars 2012 portant définition de l'épreuve d'Informatique au Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire, séries A, C et D.



Fait à Yaoundé, le

14 AVR. 2016

Le Directeur,

DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS *AA*



B.P. : 13904 - YAOUNDE

Tél. : +237 222 30 55 66 - Fax : +237 222 30 55 67

e-mail : officebaccam@obc.cm - Site web : www.obc.cm

HORAIRE, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Série E : Mathématiques et Techniques

Session 2016

**EPREUVES PRATIQUES
TRAVAUX PRATIQUES ET COMMANDE NUMERIQUE**

DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE	COEFFICIENTS
Du mardi 24 au vendredi 27 mai 2016	08H00 – 09H00	Analyse de Fabrication	1H	1
	10H00 – 12H00	Pratique d'Usinage / Contrôle de Qualité	2H	2

Texte de référence :

Arrêté N° 25/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC du 23 Avril 1999 modifiant certaines dispositions des arrêtés N° 17/B1/10431 et N° 07/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC des 31 Mars 1995 et 15 Février 1996 définissant les preuves des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Général.

Fait à Yaoundé, le 14 AVR. 2016



Directeur,
Dr. Mbalongo Lacharis

DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS



B.P. : 13904 - YAOUNDE

Tél. : +237 222 30 55 66 - Fax : +237 222 30 55 67

e-mail : officebaccam@obc.cm - Site web : www.obc.cm

HORAIRES, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Série E : Mathématiques et Techniques

Session 2016

EPREUVES OBLIGATOIRES

DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE	COEFFICIENTS
Mardi 31 mai 2016	08H00 – 11H00	Littérature/Culture Générale*	3H	1
		Philosophie*	3H	2
	13H00 – 15H00	Langue Française*	2H	1
	15H30 – 17H30	Education Physique et Sportive Théorique ⁽¹⁾	2H	2
Mercredi 01 juin 2016	08H00 – 12H00	Mathématiques	4H	4
	13H00 – 16H00	Anglais	3H	2
Jeudi 02 juin 2016	08H00 – 12H00	Physique et Chimie	4H	4
	13H00 – 15H00	Histoire ou Géographie	2H	1
	15H30 – 17H30	Education à la Citoyenneté et à la Morale	2H	2
Vendredi 03 juin 2016	08H00 – 12H00	Construction Mécanique	4H	3
	13H00 – 14H00	Informatique théorique	1H	2

NB * Le candidat composera en français (littérature/culture générale et langue française) ou en philosophie.

⁽¹⁾ Tout candidat n'ayant pas de notes en EPS pratique ou théorique sera déclaré refusé.

Textes de référence :

- Arrêtés n° 08/C/25/MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 16 Février 1996 définissant les épreuves du Baccalauréat ESG et n° 25/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC du 23 Avril 1999 modifiant certaines dispositions des arrêtés n° 17/B1/10431 et n° 07/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC des 31 Mars 1995 et 15 Février 1996 définissant les épreuves des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Général.
- Arrêté n° 37/11 MINESEC/IGE/IP-INFO DU 21 février 2011 portant organisation de l'épreuve d'informatique aux examens officiels de l'Enseignement Secondaire.
- Décision n° 88/12 MINESEC/SG/IGE/IP-INFO du 20 mars 2012 portant définition de l'épreuve d'Informatique au Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire, séries A, C et D.



Yaoundé, le

14 AVR. 2016

Le Directeur,

Dr. Mbatsogo Richaric

DIRECTION

DIVISION DES EXAMENS



B.P. : 13904 - YAOUNDE

Tél. : +237 222 30 55 66 - Fax : +237 222 30 55 67

e-mail : officebaccam@obc.cm - Site web : www.obc.cm

HORAIRES, DUREES ET COEFFICIENTS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Série TI : Technologies de l'Information

Session 2016

EPREUVES OBLIGATOIRES

DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE	COEFFI- CIENTS
Mardi 31 mai 2016	08H00 – 11H00	Littérature ou Culture Générale*	3H	1
		Philosophie *	3H	2
	13H00 – 15H00	Langue Française*	2H	1
	15H30 – 17H30	Education Physique et Sportive Théorique ⁽¹⁾	2H	2
Mercredi 01 juin 2016	08H00 – 12H00	Mathématiques	4H	4
	13H00 – 16H00	Anglais	3H	2
	16H30 – 17H30	Economie d' Entreprise	1H	2
Jeudi 02 juin 2016	08H00 – 11H00	Physique	3H	2
	13H00 – 15H00	Histoire ou Géographie	2H	1
	15H30 – 17H30	Education à la Citoyenneté et à la Morale	2H	2
Vendredi 03 juin 2016	08H00 – 10H00	Sciences de la Vie et de la Terre	2H	1
	10H30 – 12H30	Système d'Information	2H	4
	13H30 – 16H30	Etude de cas	3H	4

NB :* Le candidat composera en français (littérature/culture générale et langue française) ou en philosophie

⁽¹⁾Tout candidat n'ayant pas de notes en EPS pratique ou théorique sera déclaré refusé.

Texte de référence :

- Décision N° 873/12/MINESEC/SG/IGE/IP-INFO du 10 décembre 2012 portant définition des épreuves au Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire Général, série Technologies de l'Information (TI).
- Arrêtés n° 08/C/25/MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 16 Février 1996 définissant les épreuves du Baccalauréat ESG et n° 25/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC du 23 Avril 1999 modifiant certaines dispositions des arrêtés n° 17/B1/10431 et n° 07/C/20/MINEDUC/SG/IGP/ESG/DEXC des 31 Mars 1995 et 15 Février 1996 définissant les épreuves des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Général.
- Décision N° 873/12/MINESEC/SG/IGE/IP-INFO du 10 décembre 2012 portant définition des épreuves au Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire Général, série Technologies de l'Information (TI).

Fait à Yaoundé, le 14 AVR. 2016

Le Directeur,



M. Mbatogo Lachou